

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son quatrième rapport :

### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 27 octobre 2016, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

### Question à l'étude :

Le projet de loi 15 — *Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel (modification de la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et de la Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés)/The Sexual Violence Awareness and Prevention Act (Advanced Education Administration Act and Private Vocational Institutions Act Amended)*

### Composition du Comité :

- M. le ministre FIELDING;
- M<sup>me</sup> GUILLEMARD (présidente);
- M. KINEW;
- M<sup>me</sup> KLASSEN;
- M. MARCELINO;
- M. le ministre MICKLEFIELD;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE;
- M<sup>me</sup> la ministre SQUIRES;
- M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON;
- M. SWAN;
- M. le ministre WISHART.

Le Comité a élu M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE à la vice-présidence.

### Exposés oraux :

Le Comité a entendu quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel (modification de la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et de la Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés)/The Sexual Violence Awareness and Prevention Act (Advanced Education Administration Act and Private Vocational Institutions Act Amended)* :

Michael Barkman  
Laura Garinger  
Janelle Curry  
Rosemarie Gjerek

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — Manitoba  
Association étudiante de l'Université de Winnipeg  
Association manitobaine des droits et libertés  
Klinic Community Health

### Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N<sup>o</sup> 15) — *Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel (modification de la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et de la Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés)/The Sexual Violence Awareness and Prevention Act (Advanced Education Administration Act and Private Vocational Institutions Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

---

M<sup>me</sup> GUILLEMARD